



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 46952

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur une nécessaire réforme de la fiscalité agricole. Les entreprises viticoles évoluent en effet dans un contexte de plus en plus défavorable, avec des charges sociales écrasantes, une fiscalité inadaptée et des contraintes administratives étouffantes. Concernant tout particulièrement la fiscalité, l'assiette des cotisations des exploitants englobe tous les bénéfices de l'exploitation, sans distinguer ceux qui sont réinvestis dans l'entreprise de ceux qui rémunèrent le travail de l'exploitant. Or, le Premier ministre s'est engagé, il y a plus de dix-huit mois déjà, à opérer une telle distinction. Aujourd'hui, la situation n'a guère évolué. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir amorcer cette réforme, tant attendue par les viticulteurs d'Alsace.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46952

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 11